

# CHARIOTS DE MANUTENTION ELECTRIQUES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

## Préparation à l'autorisation de conduite

Uniquement  
stage  
INTRA

### Objectifs

- Connaître la réglementation, les spécificités techniques et les risques liés à la conduite des chariots de manutention électriques à conducteur accompagnant.
- Manœuvrer un chariot à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité.
- Evaluer les connaissances et savoir-faire permettant à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

### Public concerné

Toute personne amenée à utiliser des chariots à conducteur accompagnant, de manière régulière ou occasionnelle.

### Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Etre reconnu apte par la Médecine du Travail à la conduite de chariots à conducteur accompagnant.
- Etre muni des Equipements de Protection Individuelle obligatoires adéquats.

### Moyens matériels et outils pédagogiques

Ordinateur portable et vidéoprojecteur  
Support de formation powerpoint  
Projection de films et d'animations  
Exercices de lecture de plaques de charge  
Equipements de protection individuelle  
Chariots et moyens matériels spécifiques et conformes aux exigences de la Recommandation R366 de la CNAMTS.

### Contenu du dossier de fin de formation

Feuille d'émergence par demi-journée  
Questionnaire de satisfaction stagiaire et client  
Attestation de stage individuelle et avis du formateur  
Autorisation de conduite pré-remplie

### Types de Chariots

#### Gerbeurs



#### Transpalette



#### Tracteurs



# CHARIOTS DE MANUTENTION ELECTRIQUES A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

## Préparation à l'autorisation de conduite

### Durées

- 4 heures en recyclage
- 7 heures en formation initiale

### Programme

#### Formation Théorique

- Les différentes instances et organismes de prévention.
- Les conditions de circulation dans l'entreprise.
- Les principales causes d'accidents.
- Droit de retrait du conducteur.
- Les différents types de chariots à conducteur accompagnant, leur emploi et leurs caractéristiques.
- Utilisations courantes et limites d'utilisation.
- Capacité nominale, capacité effective, charge utile.
- Les dispositifs de sécurité du chariot.
- Les règles de chargement.
- Les principaux organes du chariot (roue, vérins, batterie...).
- Vérifications et opérations de maintenance.
- Les dispositifs de sécurité du chariot.
- Les produits dangereux.
- Les différents pictogrammes et les panneaux de circulation.
- Consignes de conduite, de circulation, de stationnement.
- Plan de circulation et/ou protocole de sécurité de l'entreprise.
- Les vérifications journalières et périodiques.
- Le port des EPI en fonction de l'opération à réaliser.
- Les risques de circulation, les risques de stabilité de la charge transportée.
- Les consignes à suivre en cas d'accident.

#### Supports remis au stagiaire

- 1 stylo + 1 bloc-notes
- 1 chevalet porte-nom
- 1 ouvrage reprenant

l'ensemble des connaissances qu'un conducteur doit posséder pour utiliser les chariots accompagnants en toute sécurité.



#### Application Pratique

- Adéquation du chariot à l'opération de manutention,
- Vérifications et opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste,
- Chargement et déchargement de véhicule,
- Opérations de quai (pont de liaison)
- Circuler en sécurité à vide, en charge, en marche AV et AR, en virage, sans visibilité,
- Prendre et déposer une charge au sol,
- Effectuer gerbage et dégerbage,
- Mise en pratique des principes de manutentions manuelles afin d'éviter les accidents des doigts, mains, pieds, dos ...
- Les risques face aux manipulations spécifiques (produits toxiques, caustiques...).
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie.

#### Evaluation des acquis

- Evaluation des connaissances sous forme de QCM à l'issue de la formation théorique suivi d'une évaluation continue des savoir-faire lors de formation pratique :
- Avis d'aptitude du formateur pour la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.

**La conduite de ces équipements, qui ne sont pas à conducteur porté, n'est pas soumise réglementairement à l'obligation de délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite. Toutefois, le recours volontaire de l'entreprise à une procédure prévoyant la mise en place d'une autorisation de conduite pour ce type de chariots est recommandé.**

**Validité préconisée : 3 ans**